

**Point 14** : Révision du PDU pour la période 2018-2027 : modalités d'élaboration et de consultation

**Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

PLUM, PLH et PDU sont des documents structurants qui constituent le socle sur lequel nous devons asseoir notre vision de l'avenir pour la métropole. Les perceptives qu'ils ouvrent à moyen et à long terme seront déterminant pour conduire une ville apaisée où il fait bon vivre.

Depuis 20 ans, l'agglomération nantaise investit, teste et met en œuvre des solutions pour faciliter les déplacements quotidiens des habitants. En construisant un maillage efficace, permettant de desservir l'ensemble de la métropole autour de différents moyens de déplacement, elle donne l'accès à tous au travail, à la culture, aux loisirs et aux commerces. Si la partie intra-périphériques de la métropole peut s'appuyer sur un service public de transport dense et régulier, à l'extérieur les difficultés sont toutes autres.

L'étalement géographique de l'aire urbaine, offre certes un dynamisme économique important à Nantes, mais apporte également des contraintes sur la circulation et joue sur le bien être de chacun. La densification des zones urbaines permettra à terme de limiter les effets de la péri-urbanisation que nous connaissons depuis déjà quelques décennies avec de fortes pressions financières sur le marché immobilier. Il n'en reste pas moins que de nouvelles solutions devront être apportées. Dans cet objectif l'Etat et la Région devront nous accompagner pour renforcer l'étoile ferroviaire Nantaise. Je pense plus particulièrement à la réouverture de la ligne Nantes-Carquefou sur laquelle nous nous sommes engagés en 2014. Le succès de la politique de maîtrise des flux automobiles ne pourra pas se passer de transports collectifs modernes, rapide et abordables sur l'ensemble de l'aire urbaine nantaise, offrant une véritable alternative à la voiture sur moyennes distances. Sans cela, aucun changement de

comportement de mobilité n'est possible lorsqu'on habite loin de Nantes et qu'on y travaille.

Construire une ville apaisée, nous l'avons déjà exprimé en février dernier, ne consiste pas simplement à remplacer les Klaxon des voitures par des sonnettes de vélo. Si l'objectif très ambitieux des 12% de déplacements à vélo pour 2030 doit être réaffirmé dans notre prochain plan de déplacement urbain, nos modalités de concertation avec les usagers devront évoluer. Les nouveaux aménagements urbains en particulier pour les déplacements cyclables devront tirer les leçons de ce qui a été fait précédemment. C'est pourquoi nous proposons que des enquêtes sur la voirie soient menées auprès des piétons, des cyclistes, des automobilistes et des chauffeurs de la TAN afin d'avoir un véritable retour sur expériences et de faire toujours mieux.

Parmi les axes de réflexion et d'action qui nous sont proposés, la réduction du transport de marchandises par camion est sans aucun doute celui sur lequel nous avons le moins de prise. Pourtant il contribue de façon invisible mais bien réel à la pollution de l'air avec près de 70% des particules émises en milieu urbain. En effet, il sera toujours plus facile de faire transporter un chargement par un camion, appelé au moment où la marchandise est prête, que de préparer le volume suffisant de marchandises dans les délais prévus pour le charger une navette fluviale ou ferroviaire. Le grand port maritime Nantes-Saint Nazaire et la SNCF auront un rôle primordial à jouer pour inciter au report modal.

Avec eux la métropole devra participer activement à la structuration d'un réseau de transport réaliste et efficace, mais également adapter ses opérations d'aménagement, comme cela a été fait pour le Bas-Chantenay, où dans cette optique, les emprises portuaires et ferroviaires sont préservés et le franchissement de Loire inscrit pour ne pas obérer l'avenir.

De nombreux sujets, sont sur la table avec une volonté toujours intacte de maîtriser la part du transport routier au profit des transports moins polluants dans une perspective de rééquilibrage des modes de déplacements. Tel était l'objectif ambitieux que s'était assigné Nantes Métropole dans les précédents mandats, nous devons continuer.

Je vous remercie de votre attention.